

Contrat de Location de la salle de l'Espace Citoyen des Petits Cailloux

Entre les soussignés :

Propriétaire :

Association de l'Espace Citoyen des Petits Cailloux
Av. des Boveresses 31b
1010 Lausanne

Locataire :

Nom Prénom	
Adresse	
Téléphone	

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet du Contrat : Le présent contrat porte sur la location de la salle située à Av. des Boveresses 31b, 1010 Lausanne, ci-après dénommée "la Salle".

2. Durée de la Location : La Salle est louée pour une journée de 9h à 20h.

3. Prix de la Location : Le prix de la location est fixé à 100 CHF.

4. Caution : Le locataire versera une caution de 150 CHF (100.- pour l'état du local et du matériel et 50.- pour le badge) qui sera restituée après la location sous réserve que la Salle soit rendue en parfait état de propreté et sans dommages. La caution sera restituée dans un délai de 7 après la fin de la période de location.

5. Obligations du Locataire :

- Le locataire s'engage à rendre la Salle en parfait état de propreté.
- En cas de perte de clé, les frais engendrés seront à la charge du locataire.
- Le locataire est responsable de tout dommage causé à la Salle pendant la période de location.
- Le locataire s'engage à être assuré avec une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels pouvant survenir pendant la période de location. Une attestation d'assurance pourra être demandée par le propriétaire avant la remise des clés.

6. Remise des Clés : Les clés seront remises au locataire selon les disponibilités des membres du comité. Le locataire devra rendre les clés au propriétaire ou à son représentant immédiatement après la fin de la période de location.

7. Responsabilité : Le locataire est responsable de tous les accidents, dommages ou pertes survenus dans la Salle pendant la période de location.

8. Résiliation : En cas de résiliation du contrat par le locataire avant la date de location, la caution ne sera pas restituée.

9. Loi Applicable et Juridiction : Le présent contrat est soumis au droit suisse. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du canton de Vaud.

Fait à Lausanne, le

Signature des Parties :

Pour l'Association de l'Espace Citoyen des Petits Cailloux

Locataire
